

Envoyé en préfecture le 19/01/2024

Reçu en préfecture le 19/01/2024

Publié le 23 JAN. 2024

ID : 056-215602582-20240105-AR2024_008-AI



2024-008

Délégation de signature
à
Philippe Maigret
Directeur des services
techniques

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner, délégation de signature au directeur des services techniques,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

A compter du 08 janvier 2024, une délégation de signature est attribuée à Philippe Maigret, Directeur des services techniques de la Mairie, pour les actes suivants :

- Les engagements de dépenses dans la limite d'un montant de 1 000,00 € HT
- Les attestations de service fait apposées sur les documents de facturation avant mise en règlement ;
- Les certificats d'alignement et de délimitation du domaine public communal ;
- Les bordereaux de transmission de documents et pièces administratives réclamés par l'administration.

ARTICLE DEUXIEME

La délégation est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE TROISIEME

L'ensemble des actes signés par Philippe Maigret fera mention de sa qualité de « Directeur des services techniques » apposée au-dessus de sa signature.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Le Directeur général des services,
- L'intéressée.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 05 janvier 2024

Le Maire,
Yves NORMAND

Notifié à l'intéressé le

Yves Normand


